

CHSCT-M du 7 juillet 2020

Déclaration liminaire

La crise sanitaire n'est pas terminée, comme le démontrent la persistance et le développement du virus dans de nombreux pays mais aussi en Guyane et à Mayotte. N'oublions pas que la France a connu près de 30 000 décès sur la période. Tout cela devrait nous inciter à une extrême prudence.

Nos collectivités, nos hôpitaux publics et les services publics, avec en premier lieu les agents qui les animent, ont particulièrement prouvé toute leur importance en cette période de crise sanitaire.

Cette pandémie a confirmé toute la pertinence d'une politique ministérielle de santé, sécurité au travail et toute l'importance des CHSCT, ce qui conforte notre exigence de voir abroger la loi de transformation de la Fonction Publique et en particulier ce point.

Malheureusement, depuis le 11 mai, sans attendre le bilan de la crise, nos ministres restent hermétiques et n'affichent qu'une seule préoccupation, reprendre à marche forcée l'ensemble des réformes mises en sommeil le 16 mars dont la suppression des CHSCT, alors même que cette instance a démontré toute sa pertinence dans la dernière période.

L'agenda social ministériel tout comme ceux des Directions traduisent sans détour cet objectif. La volonté de décliner les textes découlant de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique en témoigne.

Les travaux engagés à Bercy pour supprimer les CAP « Promotions » participent de la même politique. Nos premiers échanges ont démontré que l'abandon de tous les « garde-fous » dans le processus des promotions, ouvrent la voie à l'arbitraire.

Durant cette crise, le gouvernement a utilisé une dialectique à géométrie variable, entre belles paroles et mesures restrictives (ordonnance congé et primes restreintes). La crise semble, à présent, oubliée et les mauvaises habitudes reviennent au galop.

Nos dirigeants affichent pourtant leurs critiques des services de l'État dans la gestion de la crise, de façon opportuniste pour justifier de nouveaux mouvements de décentralisation et de déconcentration. C'est oublier un peu vite que ces services ont subi les effets de la rigueur budgétaire, des restructurations, des suppressions d'emplois et de l'inter-ministériarité.

Après la crise économique, une crise sociale sans précédent est à craindre : la récession en 2020 sera la plus forte jamais enregistrée en temps de paix depuis 1876 et la hausse du chômage est déjà spectaculaire,

et contrairement au discours ambiant, les fonctionnaires et les agents des MEF ne seront pas épargnés.

D'une manière générale et durant la phase 3 du déconfinement, **FO Finances** exige le respect des mesures suivantes :

- Le retour en présentiel progressif des agents couplé au télétravail.
- Le maintien de la distanciation sociale dans les locaux.
- Un nettoyage renforcé des locaux et des véhicules.
- Le maintien en ASA ou en télétravail des personnes fragiles.
- La mise à disposition de tests ;
- La dotation individuelle d'équipements de protection : masque, solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes.
- L'aménagement des horaires pour éviter les périodes d'affluence dans les transports en commun ou la mise à disposition de parking pour les agents souhaitant venir en voiture.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour de ce CHSCT-M, **FO Finances** tient à vous rappeler, que malgré votre réponse négative, nous souhaitons toujours la réalisation de l'expertise agréée demandée par le CHSCT-M du 10 juin dernier.

Nous regrettons une nouvelle fois que le Secrétariat Général se contente d'informer le CHSCT-M et les CHSCT au lieu de les associer aux travaux que ce soit sur les PCA, les PRA ou à cette étude. Au-delà de la frustration, cela illustre bien un manque de transparence et un non-respect de l'instance.

Dans le document qui relate les grandes lignes du rapport d'audit Alixio/Socotec **FO Finances** ne retrouve pas le contenu des interventions syndicales et des siennes en particulier.

- Rien sur les obligations de l'employeur en matière d'évaluation des risques professionnels et de mise à jour des DUERP.
- Rien concernant l'absence de consultation des CHSCT sur les PCA et PRA.
- Rien sur les délais trop long de réponses aux questions, sur les positions non tranchées qui ont perdurées en attente de doctrine DGAFP.
- Rien sur le rôle essentiel des acteurs de prévention.
- Rien sur la souffrance et le mal-être des agents que ce soit en télétravail ou en présentiel.
- Rien sur le besoin d'information des « personnes vulnérables ».
- Rien sur le coût de l'audit.

Tout ceci ne fait que nous conforter dans notre demande d'expertise agréée.

Pour **FO Finances**, la crise que nous vivons met en évidence l'obligation d'anticiper toute sorte de crise et d'améliorer nos procédures.

Pour **FO Finances**, le risque Covid doit être intégré aux DUERP ainsi que les plans de prévention correspondants.

Le télétravail s'est massivement imposé et pour certains il deviendra incontournable. C'est pourquoi il doit être mis en place dans de bonnes conditions :

- matériel adéquat fourni par l'administration,
- formation incluant une partie ergonomie,
- organisation du travail adaptée,
- remboursement des frais occasionnés,

- mise à disposition de fauteuil ou matériel ergonomique en accord avec le médecin de prévention,
- prise en compte des RPS.

Comme l'ont préconisé depuis longtemps les ergonomes du ministère et les ISST, il est temps d'éradiquer les « open space ». **FO Finances** est plus que circonspect quant aux nouvelles notions d'organisation du travail tel que « le coworking ».

FO Finances souhaite que soit diffusée rapidement aux agents une fiche listant les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs en insistant sur les précautions à prendre compte tenu de la présence du Covid. La problématique des ambiances thermiques, dans des bâtiments qui ne sont plus adaptés aux épisodes caniculaires récurrents, reste entière.

Par ailleurs, **FO Finances** s'inquiète de la faible consommation de crédits en 2020. Ces crédits doivent être utilisés rapidement et à défaut, pour **FO Finances**, être reportés sur 2021.

Evoquées dans les documents de travail, les différentes notes ou circulaires envoyées aux présidents de CHSCT ne nous ont jamais été communiquées. **FO Finances** demande qu'elles soient systématiquement transmises au CHSCT-M, il en va du bon fonctionnement de cette instance à laquelle nous sommes attachés.

FO Finances, dans l'intérêt des agents, réitère son attachement à la politique ministérielle santé, sécurité et conditions de travail, à l'ensemble de ses réseaux de CHSCT, d'acteurs de prévention ainsi que de tous les acquis de Bercy souvent bien supérieurs aux textes Fonction Publique.

***RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
HYGIÈNE & SÉCURITÉ
<http://www.financesfo.fr/>
SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ***